

Conseil Economique et Social Environnemental
Régional de Midi-Pyrénées

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 16 Mai 2011

« Performance Energie Midi-Pyrénées 2011-2020 »

Une action du Plan Climat Régional

AVIS

Rapporteur : Monsieur Hervé OSSARD

AVIS ADOPTÉ à l'unanimité
VOTANTS : 108

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission

« Recherche-Transfert-Innovation-Energie »

Présidée par **Monsieur Hervé OSSARD**
Représentant les établissements de la recherche publique en Midi-Pyrénées

Les Membres de la Commission :

Monsieur Philippe BLANC
Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

Monsieur Henri-Paul BROCHET
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Madame José CAMBOU
Représentant les Associations de Défense de l'Environnement

Monsieur Jacques CAUQUIL
Représentant le secteur hospitalier

Monsieur Patrick de PERIGNON
Représentant la coordination rurale de Midi-Pyrénées

Monsieur Patrick DELFAU
Représentant les Unions Départementales FO

Madame Marie-Jeanne DERELLE
Représentant les professions libérales

Madame Agnès DOFNY
Représentant la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Monsieur Francis DUPLÉIX
Représentant les industries métallurgiques électriques, électroniques et connexes

Monsieur Daniel FILATRE
Représentant de l'Établissement Public Enseignement Supérieur et Recherche

Monsieur Gilles FOURTANIER
Représentant de l'Établissement Public Enseignement Supérieur et Recherche

Monsieur Jacky GAILLAC
Représentant le Comité Régional CGT

Madame Marielle GAUDOIS
Représentant le Syndicat des Industries de Santé de Midi-Pyrénées

Monsieur Hélios GONZALO
Représentant l'Union Régionale de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives

Monsieur Jean-Pierre JUNG
Représentant les établissements de recherche

Monsieur Didier LASCOUMES
Représentant la CFDT

Madame Odile LAURENT
Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

Monsieur Jacques MAREK
Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Bernard MARGRAS
Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Paul-Louis MAURAT
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Monsieur Pierre MOLETTE
Représentant l'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques en Midi-Pyrénées

Monsieur Gérard OMER
Représentant les Unions départementales FO

Monsieur Patrick PRIVAT
Représentant les Unions départementales FO

Monsieur Philippe QUEULIN
Représentant Comité régional CGT

Monsieur Gérard RAMOND
Représentant la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Monsieur Pierre REQUIER
Chambre Syndicale des SSII (Syntec Informatique)

Monsieur Jean-Louis SEPET
Représentant la Chambre régionale des métiers

Monsieur Pierre SIMEONI
Représentant le Comité régional CGT

Monsieur Daniel THEBAULT
Représentant le MEDEF Midi-Pyrénées

Monsieur Jean-Marc THOMAS
Représentant le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales

SOMMAIRE

Discours de Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	1
Discours de Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées	7
AVIS DU CESER MIDI-PYRENEES ET PROPOSITIONS	11
GLOSSAIRE	13
EXPLICATIONS DE VOTE	15
Discours de Eric SPITZ, Secrétaire Général aux Affaires Régionales	21

Discours de Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, représentant Monsieur le Préfet de Région
Monsieur le Président de la Région Midi-Pyrénées,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Depuis la loi du 12 Juillet 2010 portant sur le Grenelle 2 de l'environnement, notre assemblée a changé de dénomination pour s'appeler Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, comme la loi nous l'impose et comme tous les CESER de métropole ; le 22 novembre 2010, nous avons procédé au renouvellement à mi-mandat du Bureau du CESER pour la période 2010-2013 mais il a fallu attendre la parution du décret d'application de la loi, en date du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, pour que le Préfet de région puisse prendre les arrêtés de désignation des nouveaux représentants de l'environnement ou du développement durable dans le 3ème collège « Vie collective », afin qu'ils intègrent l'assemblée.

Ces désignations ont été faites par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2011, et nous avons ainsi l'honneur ce matin d'accueillir les six nouveaux membres du 3ème collège, qui sera dorénavant composé de 38 membres, à l'instar des collèges 1 et 2. Le CESER passe ainsi de 113 membres à 119 membres.

Six nouveaux membres pour le 3^{ème} collège : trois représentants d'associations et de fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et trois personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

M. le Préfet de région a pris sa décision en faveur de :

- M. Gérard MOLENAT, Directeur du CPIE des Pays tarnais au titre de l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement – URCPIE ;
- M. Jean-Louis PAULET pour l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Midi-Pyrénées – URCAUE ;
- Mme Karine PELOSSE pour l'association Graine Midi-Pyrénées (Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement).

- Mme Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME, Universitaire , Université de Toulouse Capitole ;
- M. Serge CASTERAN pour la Fédération régionale des chasseurs ;
- M. Bernard NADAL, Chef d'entreprise sur la filière des déchets .

Je leur souhaite la bienvenue et la meilleure intégration possible dans toutes les commissions du CESER.

Cet élargissement de l'assemblée et les nouvelles désignations signifiées par arrêté préfectoral à ce jour entraînent des modifications fonctionnelles au niveau de nos instances.

C'est ainsi qu'un groupe de travail composé des vice-présidents délégués aux collèges a procédé à la révision du règlement intérieur de l'assemblée, y introduisant des modifications substantielles notamment quant à la composition du Bureau qui comportera deux membres supplémentaires, à la

procédure à suivre en cas de changement de commission et/ou de section par un conseiller... C'est ce nouveau règlement intérieur que je vous présenterai et qui sera soumis au vote pour validation dans quelques instants.

L'entrée des nouveaux membres sur les questions d'environnement et de développement durable au sein de l'assemblée confirme que l'enjeu de la protection de l'environnement et du développement durable est au cœur des problèmes du 21^{ème} siècle, même s'il convient de rappeler que depuis de longues années, notre assemblée intègre dans ses avis les considérations environnementales.

Nous continuerons donc à prendre en compte dans tous nos travaux les principes d'un développement durable, que nous voulons économiquement et socialement soutenable, et à faire coïncider en permanence deux ambitions que sont :

- le développement économique, l'emploi, le recul de la pauvreté et de la précarité mais aussi la recherche, l'innovation, le développement équilibré de notre territoire, la cohésion sociale ;
- la préservation de notre environnement, le respect de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

De part leur connaissance de la problématique, leur expérience professionnelle, nos collègues nous apporteront un éclairage appréciable et nous inciteront à travailler sur des aspects peut-être non encore abordés et revêtant une importance pour la société et qui concernent tous les collègues, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, nous accueillons également de nouveaux membres, dans le cadre des changements de représentants d'organismes intervenant en cours de mandat, parfois selon des règles d'alternance pour la représentation, au titre :

- du 1^{er} collège, représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, M. Paul-Louis MAURAT, Président de la CCI de l'Ariège, remplace M. Jean BERTIN (*M. BERTIN remplace M. Roger MARQUIS et intègre ainsi le 3^{ème} collège, représentant l'Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Midi*), M. Henri-Paul BROCHET, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, remplace M. Jean-Louis ROBARDEY ; M. Alain CARRE, Président de la Fédération Française du Bâtiment de Midi-Pyrénées, remplace M. René MOUYSSSET (*M. MOUYSSSET remplace M. Etienne DEDIEU et intègre ainsi le 3^{ème} collège, représentant la Fondation du Patrimoine*) ;
- du 2^{ème} collège, M. Joël LAVAIL, représentant la CGT, remplace Mme Marie-Laurence BERTRAND ;
- du 3^{ème} collège, Mme Martine SOULET représentant la Fédération des CAF de Midi-Pyrénées, remplace M. Yvon FAU ; M. Daniel FILATRE, Président de l'Université Toulouse Le Mirail, remplace M. Henri ROUSSILLON ;
- du 4^{ème} collège, M. Jean-Marie BELIN, ancien Directeur de France 3 Toulouse, remplace notre regretté Henri TARDIEU.

Je souhaite à tous la bienvenue.

D'autres modifications interviendront ultérieurement dans le 2^{ème} collège.

Pour une reconnaissance accrue de notre assemblée, de nos travaux

(...)

Les travaux de notre assemblée reçoivent un écho très favorable tant auprès du Conseil Régional - notre principal interlocuteur - en témoigne la prise en compte de nos propositions exprimées dans nos avis sur l'aéronautique, la filière bois, la PAC, la stratégie industrielle pour les PME dans les

politiques régionales élaborées, que de l'Etat et même d'autres collectivités territoriales. C'est ainsi que parmi les projets d'avis qui vous seront présentés, l'avis réactif du CESER sur le Projet de révision du plan de déplacements urbains est le résultat d'une saisine du président de Tisséo, président également de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT).

Le CESER s'exprime à la demande du Conseil Régional parce que saisi par lui mais il s'exprime aussi à l'égard de l'Etat en région, des collectivités et de la société.

Le CESER et la gouvernance à cinq

Monsieur le Président, le CESER de Midi-Pyrénées, les CESER en général, ont besoin de votre soutien et de celui de l'Association des Régions de France (ARF) ; la circulaire de l'ancien ministre Jean-Louis BORLOO aux Préfets de région en mars 2009 sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement nous exclut en effet de la concertation sur différents schémas ou grandes infrastructures.

L'instauration de la gouvernance à cinq, par collègue – Etat, Collectivités, Entreprises, Syndicats, Associations - exclue donc les CESER de la concertation.

Comment pourrions-nous accepter de changer de dénomination, d'avoir une meilleure représentation d'acteurs du développement durable et être transformé en médiateur de la concertation ?

L'ARF doit nous conforter auprès du gouvernement dans la démarche que nous avons entreprise et dans ses propositions en faveur d'un acte III de la décentralisation.

Les modifications de la composition d'une assemblée en cours de mandat

Je tiens également à vous faire part aussi de ma stupéfaction de voir la composition d'une assemblée, même consultative, modifiée en cours de mandat. Ce n'est jamais arrivé dans l'histoire de la décentralisation depuis la loi de juillet 1972 portant la création des régions et des conseils économiques et sociaux régionaux. Depuis 1974, la composition des CESR devenus CESER se fait toujours pour une durée de six ans en début de mandat de l'assemblée dont les organisations désignent leurs représentants et, tous les 6 ans la composition évolue.

Le CES devenu CESE a vu son mandat prorogé d'un an avant la mise en œuvre de la réforme en novembre 2010. Il en a été de même pour les chambres consulaires.

Ces mauvaises manières ne sauraient se reproduire, nous nous en sommes entretenus au sommet de l'Etat dans le bureau du secrétaire général de l'Elysée, c'est pourquoi je tenais à le rappeler aujourd'hui.

Tout projet d'intérêt régional nous est généralement soumis par le Conseil Régional pour avis. C'est ainsi que le CESER présentera aujourd'hui ses réflexions concernant le Plan de soutien à l'Aéronautique pour la période 2011-2014, la Stratégie régionale d'aménagement numérique – plan très haut débit, le Plan Cancer régional, le Plan Climat Régional.

Un avis sera également émis sur le Projet de révision du plan de déplacements urbains, suite à la saisine de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Avant de vous dire quelques mots sur ces divers plans, je souhaiterais évoquer quelques points d'actualité, notamment la problématique des réserves d'eau, le débat sur la dépendance et les investissements d'avenir.

(...)

Le succès de Toulouse et de Midi-Pyrénées pour les investissements d'avenir comme pour la politique des pôles de compétitivité

Comme pour la politique des pôles de compétitivité fin 2004, il y avait peu de « croyants » et de soutien en faveur de cette politique complexe d'appels à projets, que nous soutenons depuis l'origine même si l'on peut avoir des états d'âme sur le Grand Emprunt.

La récente reconnaissance par le jury international et le gouvernement de l'Institut de Recherche Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués, après celle de la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie, après la labellisation de sept Instituts Carnot et trois laboratoires d'Excellence, du projet Biotechnologie et les quatre équipements d'excellence, constituent une excellente nouvelle pour Toulouse et Midi-Pyrénées.

C'est en effet la reconnaissance de la qualité du travail accompli par les acteurs de la communauté universitaire, scientifique et les entreprises au sein des pôles de compétitivité.

Le site toulousain devrait être retenu pour le projet initiative d'excellence (IDEX). Les moyens financiers nouveaux complétant la politique des pôles doivent nous obliger à travailler à l'organisation d'un écosystème de la connaissance, de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie pour préparer l'économie et les hommes aux emplois de demain. C'est un saut qualitatif déterminant pour Toulouse et la Région Midi-Pyrénées. Le CESER félicite les acteurs qui ont porté ces projets, et au total près d'un milliard d'euros pour la recherche et le transfert de technologie.

Plan de déplacements urbains, Stratégie très haut débit, Plan de soutien Aéronautique, Plan Cancer régional, Action « Performance énergie » du Plan Climat régional

Monsieur le Président, notre assemblée a examiné quatre plans en faveur du numérique et du haut débit, de l'industrie aéronautique, du cancer, de la performance énergétique. Votre administration, et j'en remercie le Directeur Joël NEYEN, s'est efforcée de nous les adresser dans les meilleurs délais.

Mais les meilleurs délais se situaient en les recevant pendant les vacances scolaires de Pâques et je ne pouvais décider tant pour les conseillers que pour le personnel de la Région affecté au CESER la suppression des congés qu'il s'agisse des chargés de mission ou des secrétaires. Sans l'administration, nous ne pouvons rédiger convenablement les projets d'avis.

(...)

Au-delà de ces problèmes de forme, le CESER reconnaît la qualité et la pertinence des propositions faites à l'assemblée que vous présidez et qui sont une contribution forte et utile pour donner une ambition industrielle à la Région Midi-Pyrénées, un soutien et une visibilité au rôle de la Région pour l'industrie aéronautique à un mois du Salon du Bourget :

- agir efficacement en partenariat avec tous les acteurs dans la lutte contre le cancer au moment où nous sommes amenés à penser un nouveau cadre pour la gouvernance du Cancéropôle à un niveau international ;
- agir efficacement encore dans la performance énergétique pour la réduction de la consommation d'énergie notamment dans l'habitat, en développant ainsi les énergies renouvelables bois énergie, photovoltaïque-thermique, méthanisation ... Le CESER propose que l'on organise en parallèle les filières industrielles qui nous font défaut ;
- aider les territoires à s'équiper en numérique et très haut débit.

(...)

L'avis relatif à la « Performance Energie Midi-Pyrénées 2011-2020 » contient des propositions réalistes et utiles pour créer de nouvelles filières. Les propositions de ce projet vont globalement dans le sens recommandé dans les avis antérieurs du CESER, en particulier dans l'avis de juin 2005 « *Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ?* ».

Le CESER se félicite que le Conseil Régional choisisse comme axe stratégique la maîtrise de l'énergie, déclinée sous les angles sobriété et efficacité, et le développement des énergies renouvelables.

Parmi ses préconisations, le CESER :

- souhaite que le développement des énergies renouvelables soit accompagné par celui des filières industrielles correspondantes ;
- salue l'appui apporté à la recherche et à l'innovation et demande à être associé au débat sur l'énergie ;
- apprécie également la mise en place des clauses d'éco-conditionnalité à l'obtention des aides régionales, contribuant ainsi au développement durable, au confort de vie des habitants, et au principe de coût global (investissement + fonctionnement + démantèlement), comme il le proposait dans son avis de juin 2005.

(...)

Discours de Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales,
Mesdames, Messieurs les Conseillers.

Mes premiers mots seront évidemment pour les nouveaux membres de votre Assemblée Monsieur le Président, pour les accueillir, leur souhaiter au nom de l'Assemblée Régionale, la bienvenue dans cet hémicycle, leur dire, leur rappeler et souhaiter que la qualité des relations que nous entretenons, celle qui s'est exercée dans le passé, peut se poursuivre dans l'avenir. Je n'en doute pas.

Je veux saluer la présence de Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Préfet de Région étant retenu en visite ministérielle, je pense. Il a entendu, comme l'aurait fait Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, vos remarques sur la mise en œuvre de la réforme, la réforme du CESR en CESER.

Je vous rappellerai simplement que la réforme des collectivités locales dans son ensemble soulève des problèmes qui, s'ils ne sont pas de même nature que celui que vous rencontrez, témoigne parfois d'une même méconnaissance de l'exercice territorial. Nous avons beaucoup de difficultés à expliquer à ceux qui gèrent au plan national comment fonctionnent nos différentes instances. L'un de nos problèmes majeurs c'est cette grande difficulté à percevoir les 30 ans de décentralisation, on remonte toujours au plan national. J'ai accepté la demande de Monsieur DE PERETTI qui est député UMP et auquel le Président de la République a confié une mission. Je l'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps et il m'a dit "*je viendrais bien dans une Région avec ceux qui m'accompagnent voir comment ça fonctionne*". Je lui ai dit : "*écoute, c'est ouvert*". C'est une proposition que j'avais faite à d'autres à l'époque, à Monsieur BALLADUR notamment, au début de la mission qui lui était confiée : "*Venez voir comment fonctionne la France. Vous avez complètement oublié, effacé la manière dont elle a changé, et cela a beaucoup changé depuis 30 ans ! Ce n'est pas parfait la décentralisation, mais cela a changé*". Il y a un tropisme national terrible, alors joignons nos efforts pour essayer de mieux nous faire comprendre du niveau national.

Les délais des rapports, Monsieur le Président. Nous aurons à chaque session évoqué ce sujet. Il n'y a pas de solution si ce n'est la bonne volonté. Pour une bonne raison c'est que vous avez les rapports avant les élus régionaux. Puisque vous examinez notre budget avant que même que l'on ne se soit prononcé sur lui. Ce qui nous amène à préparer des documents bien en amont. Parfois un mois, un mois et demi avant la séance. Toutes mes excuses pour les vacances de Pâques.

Vous aurez noté comme moi qu'il y a un certain nombre de sujets de satisfaction dans l'actualité. Ce n'est pas si fréquent pour ne pas s'y attarder quelques instants. La Région a effectivement, vous l'avez soulevé, été distinguée à plusieurs reprises ces dernières semaines. L'enquête annuelle du Cabinet ASTERES a confirmé le dynamisme de Midi-Pyrénées, qui est classée 1^{ère} Région française en terme de croissance du PIB dans la décennie 2000-2010, et en tête des prévisions de croissance pour 2011. Même si tout ceci est insuffisant, constatons que nous nous en sortons plutôt bien, plutôt mieux surtout que d'autres parties du territoire.

Et ce résultat, nous le devons incontestablement au dynamisme des secteurs aéronautique, c'est incontestable, agroalimentaire, pharmacie-cosmétique, et du tourisme. Ce sont des secteurs qui tirent la croissance au niveau national et qui constituent des piliers de notre économie régionale.

Le dernier rapport de l'Observatoire des territoires classait également la Région Midi-Pyrénées parmi les plus dynamiques en termes d'intensité d'efforts de R&D. En France, Midi-Pyrénées prend la première place, devant les Régions Ile-de-France et PACA. Notre Région se distingue également en matière de développement démographique et d'investissements étrangers.

Ces bons résultats confirment l'attractivité de Midi-Pyrénées, c'est un encouragement pour tous ceux qui animent cette économie régionale. Qu'il s'agisse des entreprises, qu'il s'agisse des universités, qu'il s'agisse des laboratoires de recherche. Permettez-moi de le dire qu'il s'agisse aussi des collectivités territoriales, qu'il s'agisse du Conseil Régional qui, avec ses partenaires, a mis en place une stratégie gagnante d'innovation et de développement que nous adaptons en permanence aux évolutions. C'est l'objet de nos travaux et c'est en partie l'objet des rapports que vous allez examiner.

C'est une stratégie qui a été confirmée tout récemment avec la sélection de plusieurs candidatures présentées par les équipes toulousaines, que je tiens à féliciter une nouvelle fois, qui ont été retenues dans le cadre du Grand Emprunt. Je pense à l'IRT, je pense à la SATT, je pense aux Labex, aux laboratoires Carnot, je pense aux autres. Il s'agit d'une reconnaissance du potentiel de l'innovation de nos établissements de recherche et d'enseignement supérieur, nous l'avons vu d'une manière spectaculaire avec l'IRT cela n'était pas évident. Reconnaissance aussi de l'engagement de ceux que je viens de citer. Il nous reste à souhaiter que l'IDEX soit également reconnue. La ministre de la Recherche était à Toulouse il y a quelques jours, nous en avons les uns et les autres reparlé.

La Région, en ce qui la concerne, accompagne depuis longtemps la communauté scientifique et le monde de l'économie à travers le soutien à la recherche, l'innovation, le transfert de technologies, la formation. Je prends un exemple : sur la durée du Contrat de Projets en cours, la Région consacrera au volet enseignement supérieur et recherche pratiquement 200 millions d'€.

Au – delà nous avons soutenu une trentaine de programmes de R&D dont plusieurs pour les nouvelles thérapies. Nous avons accueillis deux équipes d'envergure internationale et nous avons accéléré la montée en puissance d'une dizaine de plateformes technologiques.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin, et au regard de l'excellence des chercheurs, renforcer notre action. C'est la raison d'être, vous l'avez souligné, du plan cancer régional que vous avez et allez examiner. Le cancer est la 1^{ère} cause de mortalité en France : 28 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année. En 10 ans, le cancer aura fait autant de morts que la 1^{ère} guerre mondiale. La recherche est donc un enjeu de santé publique majeur. Or, Midi-Pyrénées recèle un vivier de compétences qui mérite un accompagnement renforcé. La Région amplifiera donc son action avec un plan ambitieux de plus de 30 millions d'€ sur 4 ans, qui vise à conforter l'excellence des compétences Midi-Pyrénéennes et à consolider les actions engagées. Notamment, augmenter l'attractivité de notre territoire pour les chercheurs et les entreprises de biotechnologies qui travaillent sur ce thème majeur.

(...)

Avec le développement économique et l'emploi, l'autre grande préoccupation actuelle c'est bien évidemment l'énergie. Votre projet d'avis est positif et je m'en félicite. Le sujet mérite quelques mots. La catastrophe de Fukushima n'a fait qu'ajouter des interrogations à une question qui était posée avant. Au-delà des limites des réserves pétrolières et des incertitudes politiques, au delà même du réchauffement climatique, le développement des consommations dans le monde conduit à des tensions et à des coûts qui à terme, ne nous amènerons pas vers un nouveau choc pétrolier comme on en a connu en 1973, mais à un choc pétrolier permanent. La Chine et l'Inde vont accroître leur consommation de 50% dans les 20 ans qui viennent. Qui ne voit pas les

conséquences de cet accroissement de la consommation en terme de rareté, en terme de coûts et en terme de réchauffement climatique ?

Le gouvernement a différé certaines décisions pour des raisons dont on peut penser que si elles sont agréables, elles sont néanmoins quelque peu électorales. Il faut savoir que la règle est partout la même dans le monde, et la France ne s'en distingue pas. Le prix du gaz est indexé sur le prix du pétrole. Quand le pétrole augmente, on peut débattre du rythme auquel le gaz augmente ou descend, plus tard, plus tôt, mais le prix du gaz est indexé sur le prix du pétrole.

Indépendamment des problèmes qui semblent donc ceux des ménages, en Midi-Pyrénées 70 à 100 000 ménages, c'est à dire 6 à 8% des ménages qui sont en situation de précarité énergétique habitent, au-delà de leur précarité, des logements énergivores. Ce sont les économies qui seront touchées. Ces sujets relèvent aussi des Etats. Mais comment s'en désintéresser alors que l'ONU estime que 70% des mesures en matière de développement durable seront portées par les Régions dans le monde, c'est à dire par les collectivités, quelle que soit leur nature.

Nous avons dans le domaine de l'énergie pris de nombreuses initiatives et ce dès 2000. Je rappelle le plan bois, le plan régional Bâtiments Economes, plus récemment l'éco chèque, pour n'en citer que quelques unes.

Le plan que nous avons bâti met en cohérence l'ensemble des mesures qui participent de la politique régionale de soutien à la performance énergétique. Il s'articule avec le plan climat, avec le fond régional sur lequel vous n'avez pas été consulté et le fond de compensation Carbonne. Ce sont au minimum 230 millions d'€ que la Région consacrera sur 10 ans à des mesures directes d'investissement, destinées à réaliser des économies d'énergies et qui devraient générer sur le territoire 1 milliard à 1,5 milliards d'€ de travaux. Ce dispositif se combine d'ailleurs avec celui des prêts bonifiés que nous avons négociés avec la Banque Européenne d'investissement et trois banques régionales ce qui devrait faciliter l'investissement même si le moratoire ou plutôt les décisions prises sur le photovoltaïque ont donné un coup très net d'arrêt à l'utilisation de ce fond. Nous allons poursuivre et amplifier les partenariats publics existants, en conclure de nouveau avec d'autres collectivités, nous recherchons une coordination des mesures avec un objectif : simplifier la lecture des bénéficiaires.

(...)

Cela vous concerne, cela vous regarde, j'en dis un mot. Aujourd'hui, le potentiel fiscal a disparu avec la réforme. Ce qu'on appelait le potentiel fiscal : la multiplication des bases d'une collectivité par le taux moyen national de l'impôt. Non pas par le taux moyen de la collectivité, mais par le taux moyen national. Nous étions en 17^{ème} position des Régions de France. Sur 26, pas mal ! Donc une Région pauvre et nous avons des ressources satisfaisantes car nous avons un taux de fiscalité un peu plus élevé que les autres, que la moyenne nationale. Cela avait toujours été le cas depuis la création de la Région, mais c'est le cas de beaucoup de collectivités en Midi-Pyrénées et dans le Sud-Ouest d'ailleurs. Elles imposent un peu plus le contribuable parce qu'elles sont plus pauvres. Le système qui a été approuvé par le Parlement, est totalement aberrant. Je ne comprends pas qu'il ait voté un mode d'attribution des financements, et notamment de la péréquation entre les Régions et de la DGF, qui tient compte du produit prélevé par habitant. Les Régions qui avaient un taux de fiscalité élevé parce que des bases faibles deviennent les Régions riches. Alors que celles qui avaient un taux de fiscalité relativement bas, parce que des bases élevées (donc pas besoin de faire pression sur la fiscalité) deviennent des Régions pauvres. C'est ainsi que par le texte qui a été adopté par le Parlement et qui devrait entrer en application l'an prochain, nous faisons partie 17 ou 18 Régions qui devrions payer pour l'Ile de France, laquelle avait des taux de fiscalité à peu près deux fois inférieur à la moyenne. On est dans un système totalement aberrant.

Il se trouve que je représente les Régions au Comité des Finances Locales et que nous sommes deux représentants : Jean Paul HUCHON et moi-même. Les régions sont entrain de se mettre d'accord, et nous avons demandé la semaine dernière, au Directeur général des Collectivités Locales de revoir le

système car il est impensable. S'il s'applique dans l'état actuel, pour nous, ce sera alors la dernière des mauvaises nouvelles.

(...)

Nous faisons un effort important, l'hydraulique agricole ne relève pas de nos compétences. Mais, nous avons mobilisé à peu près 88 millions d'€ en 12 à 13 ans, nous avons aidé à la constitution de 60 millions de m³ de réserves, 412 retenues collinaires ont été aménagées depuis 2000 par les exploitants, 2,6 millions de m³ à ce titre là. Ceci ne pose aucun problème majeur. Or, depuis 4-5 ans, aucun projet n'est sorti, tous les projets sont bloqués. Il faut donc que sur ce thème là nous arrivions à trouver des solutions raisonnables.

Mais, alors que les financements existent à l'Agence de l'eau, alors qu'ils existent ici à la Région et même s'il n'y a plus de financements d'Etat, nous ne pouvons pas rester dans la situation dans laquelle nous sommes. Les évolutions climatiques sont ce qu'elles sont, la fonte des glaciers dans les Pyrénées est ce qu'elle est, les époques de sécheresse iront en se démultipliant, nos problèmes environnementaux sont à observer avec une attention particulière, mais nous ne pouvons pas pour autant casser des mécaniques du jour au lendemain. J'en appelle à la raison, à la protection de notre environnement, à ne pas passer d'un système à l'autre comme cela, d'un extrême à l'autre, en bloquant les machines, ce qui pénalise souvent notre économie dans ce domaine comme dans d'autres.

Merci et bon travail.

Nous sommes face à des sujets qui sont majeurs, pour le devenir de Midi-Pyrénées.

Monsieur le Président, c'est toujours avec beaucoup d'intérêt que nous lisons vos rapports, bien qu'à l'occasion des vacances de Pâques vous ayez dû écarter votre réflexion.

AVIS DU CESER MIDI-PYRENEES ET PROPOSITIONS

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées soumet à son Assemblée Plénière du 19 mai 2011 *un Plan régional intitulé « Performance Energie Midi-Pyrénées 2011-2020 » qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Régional.*

En tant que CESER nous considérons que l'existence de ce projet est très positive. Les propositions vont globalement dans le sens recommandé dans des avis antérieurs de notre assemblée, en particulier dans l'avis de juin 2005 « *Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ?* ». Nous nous félicitons que le Conseil Régional choisisse comme axe stratégique la maîtrise de l'énergie, déclinée à la fois sous les angles sobriété et efficacité, et le développement des énergies renouvelables.

Ce plan est un projet pragmatique, qui porte sur la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. **Le CESER insiste sur l'importance d'actions ciblant le logement énergivore et plus largement des bâtiments**, notamment sous les 3 formes suivantes : sensibilisation des habitants et plus largement des publics cibles, formation des professionnels concernés, aides aux travaux. En ce qui concerne les énergies renouvelables, le CESER note avec intérêt qu'au-delà de ses champs habituels d'intervention - bois énergie, solaire (photovoltaïque et thermique) - le Conseil Régional décide d'intervenir pour augmenter l'utilisation de la méthanisation.

Le CESER souhaite, que le développement des énergies renouvelables soit accompagné par celui des filières industrielles correspondantes (par exemple, l'utilisation du bois ou de végétaux pour le chauffage nécessite de favoriser l'émergence d'une industrie pour la fabrication de chaudières adaptées, notamment pour les collectivités).

Le CESER souhaite aussi que le Conseil Régional engage une réflexion dès à présent sur les conditions de gestion des installations d'énergies renouvelables arrivant en fin de vie, par exemple les installations photovoltaïques.

Le CESER salue également l'appui apporté à la recherche et à l'innovation ; **il souhaite que leurs acteurs soient associés au débat proposé sur l'énergie. Le CESER demande aussi à être associé à ce débat.**

Le CESER tient à rappeler l'importance des transports dans la consommation énergétique ; la réduction des consommations passe notamment par le développement des transports en commun, ce qui nécessite une réflexion conjointe entre urbanisme et transports urbains.

Le CESER apprécie également la mise en place des clauses d'éco-conditionnalité à l'obtention des aides régionales, contribuant ainsi au développement durable, au confort de vie des habitants, et au principe de coût global (investissement + fonctionnement + démantèlement), comme le CESER le proposait dans son avis de juin 2005 intitulé «*Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ?* »

Compte tenu de ces éléments, il est souhaitable que le CESER instruisse un nouvel avis sur l'énergie incluant l'ensemble des sources d'énergies renouvelables et non renouvelables.

Nous partageons le point de vue exprimé dans la présentation du rapport du Conseil Régional quant à l'importance de l'énergie : « *Jamais comme aujourd'hui l'énergie n'a soulevé autant d'interrogations. Or on sait la place qu'elle a toujours occupée en termes de développement des activités économiques et d'amélioration de la condition humaine...* ». Compte tenu de cet aspect, **nous regrettons très fortement les conditions dans lesquelles le CESER a préparé le présent avis, dans des délais incompatibles avec l'élaboration d'un avis circonstancié.**

GLOSSAIRE

CAF	Caisses d'Allocations Familiales
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CGT	Confédération Générale des Travailleurs
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
IDEX	Initiatives d'Excellence
IRT	Institut de Recherche Technologique
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique Agricole Commune
PIB	Produit Intérieur Brut
R&D	Recherche et Développement
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologie
URCPIE	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
URCAUE	Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

EXPLICATIONS DE VOTE

Présentées par :

Patrick PRIVAT : Au nom de Force Ouvrière - 2^{ème} Collège

Marielle GAUDOIS : Au nom du 1^{er} Collège

Intervention de Patrick PRIVAT **Au nom de FO - 2^{ème} Collège**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, un avis produit par notre assemblée sera court et concis. Nous partageons bien entendu la conclusion de cet avis en regrettant « des délais incompatibles avec l'élaboration d'un avis circonstancié ».

Pour autant, comme le précise le rapport « plan climat régional », il est clair qu'après l'accident de Fukushima, le débat sur le nucléaire est relancé. Mais pour Force Ouvrière, ce n'est pas le nucléaire en tant que tel qui est en cause, mais cette énergie spécifique exige des garanties et des sécurités maximales pour les travailleurs et les populations. Par conséquent, il ne faut pas laisser au marché la possibilité de gérer cette énergie, seul un opérateur public doit être en charge de l'exploitation et de la sécurité. Nous condamnons par conséquent le recours toujours plus important à la sous-traitance pour l'entretien des centrales nucléaires. C'est pourquoi nous demandons la création d'un Comité stratégique de la filière industrielle nucléaire, en clair « un seul pilote, un seul garant, l'Etat ».

Le groupe Force Ouvrière votera l'avis.

Intervention de Marielle GAUDOIS Au nom du 1^{er} Collège

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Messieurs les Présidents,

Chers collègues,

Dans le cadre de l'avis du CESER sur le Plan Performance Energie Midi-Pyrénées, le Collège 1 souligne que ce plan doit s'accompagner d'un soutien aux entreprises de la filière industrielle correspondante afin de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, génératrices de développement économique.

De plus, le Collège 1 appuie particulièrement la proposition pour que soit menée à bien une politique intégrant les transports de personnes et de biens, ainsi que le travail indispensable à mettre en œuvre pour que soit pris en compte le coût global dans le cadre du développement durable.

Le Collège 1 votera cet avis.

Discours de Eric SPITZ, Secrétaire Général aux Affaires Régionales

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil régional,
Messieurs les Présidents des différentes commissions du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de représenter aujourd'hui le nouveau Préfet de Région Henri-Michel COMET qui, comme l'a souligné le Président du Conseil régional, est retenu par la visite du ministre des Transports qui est toute la journée à Toulouse.

Il regrette profondément de ne pas être présent ici parce qu'il sait que les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux ont un rôle important et tout particulièrement parce qu'il faut le reconnaître, ce n'est pas le cas dans toutes les régions, mais c'est celui de la région Midi-Pyrénées dont la qualité des travaux est unanimement reconnue, on l'a encore vu aujourd'hui, ils ont été longuement commentés par le Président de Région.

Ce rôle est aujourd'hui accru par la loi du 12 juillet 2010 portant sur le Grenelle 2 de l'environnement qui a modifié le nom de votre conseil, je ne sais pas si un jour on aimera plus CESER que CESR, il faut toujours du temps pour s'habituer à la nouveauté. C'est une conséquence directe de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 voulue par le chef de l'État qui vise à rendre la vie publique plus ouverte sur la vie civile. Si la politique est un passage obligé pour changer la société, la société doit aussi avoir des espaces d'expression, des espaces de réflexion afin de rénover la politique et de contribuer à la définition et à la réalisation de l'intérêt général. Le nouveau nom du CESER n'est pas simplement un changement de dénomination, il est également l'opportunité de rappeler l'utilité et l'importance de votre conseil et la nécessité de réfléchir aux conditions d'un développement durable dans la région.

Je sais que depuis de longues années votre assemblée intègre déjà les préoccupations environnementales, je ne doute pas que dans vos futurs travaux vous continuerez à défendre avec une attention renouvelée et accrue les principes d'un développement durable pour la région Midi-Pyrénées.

Je souhaite aussi saluer les nouveaux membres du CESER. Trois représentants d'associations et trois personnalités qualifiées qui ont été directement désignées par le Préfet de Région, vous avez été choisis en raison de vos compétences dans le domaine de l'environnement et du développement durable et nous comptons sur vous pour que vous vous intégriez rapidement aux travaux de cette assemblée pour contribuer à enrichir notre réflexion collective sur des sujets qui sont au cœur de l'avenir de notre société et au cœur de l'avenir de la région Midi-Pyrénées. Une réflexion dont je tiens à souligner -et là je vais un peu contredire les propos du Président, mais là où il n'y a pas de contradiction, il n'y a pas de plaisir- que le CESER n'est quand même pas tout à fait exclu, loin de là comme vos propos pourraient le laisser entendre ; s'il est vrai que le CESER n'est pas expressément visé par les textes, notamment la circulaire de mars 2009 relative à la territorialisation du Grenelle de l'Environnement, il n'en est pas exclu non plus, la preuve c'est que l'État et la région Midi-Pyrénées ont retenu le CESER comme membre du comité de suivi du Grenelle. Une réunion s'est déjà déroulée à la fin de l'année dernière et la prochaine est fixée au 14 juin 2011.

Il nous importe à nous d'avoir le réflexe CESER puisque ce n'est pas dans les textes ; Président vous siégez régulièrement au comité de suivi des investissements d'avenir dont la composition n'avait pas été arrêtée par des textes et nous avons eu le réflexe CESER, nous vous invitons à chaque fois que nous avons une réunion de ce comité de pilotage. Cet après-midi, nous tenons le

comité de pilotage pour préparer le débat interdépartemental sur la dépendance du 30 mai et le CESER siège dans ce comité de pilotage. Je ne vais pas multiplier les exemples, mais il me semble que nous avons dans la plupart de nos démarches le réflexe CESER et vous pourrez vous exprimer devant la Ministre lorsque ce débat interdépartemental aura lieu à la fin du mois.

L'enjeu est d'importance, je m'adresse encore aux nouveaux, les assemblées sont d'abord des hommes et la qualité des travaux n'est que le reflet de celle de ses membres ; il est à parier que cet enrichissement humain de votre conseil contribuera à l'enrichissement de ses réflexions.

Beaucoup de sujets ont été abordés, je vous prie de m'en excuser par avance, mais j'aurais du mal, sauf à faire un discours de politique générale, à reprendre tous les sujets abordés par le Président du Conseil régional et le Président de votre assemblée.

Vous le savez pour la région Midi-Pyrénées, nous sommes confrontés à un véritable défi, nous devons accueillir si les statistiques et les prévisions sont exactes 500 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Nous devons donc anticiper et mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires à cette croissance. À cette fin, les travaux du CESER sont plus que jamais utiles, « le temps de la réflexion est une économie de temps », c'est une citation du poète Syrus Publius. Votre réflexion fera gagner du temps à notre région.

En début d'année, votre section Prospective envisageait déjà ce que serait la région Midi-Pyrénées en 2030 tandis que votre section Europe réfléchissait aux forces et aux faiblesses de la région Midi-Pyrénées et de Toulouse pour leur développement et leur rayonnement international.

Au mois de février, votre Conseil s'est penché avec pertinence sur la stratégie industrielle et la future PAC en Midi-Pyrénées qui sont des enjeux cruciaux de notre croissance. C'est encore sur des thèmes essentiels pour l'économie régionale que vous vous prononcerez cet après-midi.

(...)

Sur les investissements d'avenir, le déplacement de la Ministre s'est bien passé, et a couronné nos efforts. Ce sont 1 000 chercheurs, scientifiques, chefs d'entreprise qui ont travaillé pendant six mois pour préparer les dossiers toulousains au titre des investissements d'avenir. Il faut qu'on continue, le dossier définitif sur l'Idex sera déposé dans quelques jours et la sélection sera faite au mois de juillet, nous comptons bien y être et nous nous mobilisons tous pour y parvenir.

Juste un mot puisque le Président l'a évoqué sur la recherche en Midi-Pyrénées, des chiffres que je rabâche un peu, mais ils sont faciles à mémoriser ; l'État consacre un milliard d'euros par an en région Midi-Pyrénées à la recherche. C'est uniquement en dépenses de fonctionnement, la recherche consiste souvent à financer des salaires de chercheurs et aussi des équipements. Sur ce quasi-milliard c'est du fonctionnement et à côté il faut ajouter ce qu'on paie au titre des pôles de compétitivité, des investissements d'avenir, le plan campus pour que tous ces gens travaillent dans de bonnes conditions, un demi-milliard d'euros. L'effort de l'État qui, je le veux bien, peut toujours être voué aux gémonies « il n'en fait pas assez, il ne finance pas assez », sur la région Midi-Pyrénées est immense dans ce domaine et il n'est pas prêt de baisser au contraire nous sommes mobilisés comme l'a dit le Président MALVY, nous sommes les premiers en France pour la recherche et le développement, 4,2 % du PIB de la région Midi-Pyrénées c'est de la recherche. Alors que l'objectif que n'ont pas atteint la plupart des régions au niveau européen est de 3 % fixé par Lisbonne. Nous sommes la huitième région européenne.

(...)

Je souhaite que vos travaux se déroulent aujourd'hui dans les meilleures conditions afin de donner les meilleurs fruits, la démocratie s'exerce par le dialogue et je suis sûr que vous saurez tous discuter de manière apaisée et réfléchie afin d'amplifier la démarche du CESER pour en faire une réelle instance de propositions. Je vous remercie pour votre attention.